



Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant prolongation de la
suspension d'engagement du
caporal-chef Robert ADALID du CIS
VALENCE

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU le décret n° 2014-1253 du 27 octobre 2014 relatif aux dispositions
des livres III, VI et VII de la partie réglementaire du code de la sécurité
intérieure,

VU l'arrêté de monsieur le président du conseil d'administration du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn en date du 3
février 2015, portant suspension d'engagement d'office du caporal-chef
Robert ADALID, du 16/10/14 au 31/01/15,

VU le certificat médical de prolongation, plaçant le caporal-chef
Robert ADALID en arrêt de maladie du 31/05/15 au 30/06/15,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : La suspension d'office d'engagement du caporal-chef Robert ADALID, sapeur-pompier volontaire au
centre de secours de VALENCE, est prolongée, du 31 mai 2015 au 30 juin 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 23 JUIN 2015

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :



Le président du conseil d'administration
du SDIS

Michel BENOIT

*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois
à compter de sa date de notification ou de publication.*